



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

**DIRECTION DES  
COLLECTIVITES  
LOCALES**

---  
**Bureau de l'environnement  
et des procédures publiques**

**ARRETE DU 14 MAI 2013**

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du secteur de l'III, Nappe Rhin

**LE PREFET DE LA REGION ALSACE  
PREFET DU BAS-RHIN**

- Vu le code de l'environnement notamment les articles L 212-4 et R 212-29 à 34 ;
- Vu la loi 2004-338 portant transposition de la directive 2000/60/CE du parlement européen établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, notamment ses articles 5 et 7 ;
- Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Vu le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- Vu la circulaire du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 1999 portant création de la Commission Locale de l'Eau compétente pour le SAGE du secteur III Nappe Rhin modifié par les arrêtés du 22 avril 2002, du 22 février 2003 et du 29 avril 2004 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2005, portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement du secteur de III, Nappe Rhin modifié le 23 octobre 2006, le 3 novembre et le 25 novembre 2008, le 1<sup>er</sup> octobre 2010 et le 11 août 2011 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 février 2012 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE III Nappe Rhin ;

CONSIDERANT les modifications intervenues depuis l'arrêté du 2 février 2012 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** :La composition de la CLE est modifiée comme suit :

-Dans le collège des représentants des usagers ,des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées(tableau B :liste annexée) le représentant de l'Association Régionale de la Propriété Foncière est supprimé.

-Dans le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (tableau C :liste annexée)le représentant du Service de la Navigation de Strasbourg est supprimé.

**Article 2** :Le reste de l'arrêté est inchangé

**Article 3** :Exécution et publicité de l'arrêté

Le Secrétaire Général de la préfecture du Bas-Rhin,  
Le Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin,  
Le Directeur Régional de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace,  
Le Directeur Départemental des Territoires du Bas-Rhin,  
Le Directeur Départemental des Territoires du Haut-Rhin,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin et de la Préfecture du Haut-Rhin ,sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin et de la Préfecture du Haut-Rhin et sur le site gesteau.

**Article 4** :Délais et voies de recours

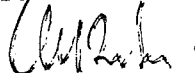
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification ou de sa publication.

STRASBOURG, le 14 MAI 2013

LE PREFET,

Pour le Préfet

P. le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Christian RIGUET

**A - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

(Annexé à l'arrêté du **14 MAI 2013** )

STRUCTURES	MEMBRES
Conseil Régional d'Alsace	Mme Monique JUNG
	M. Gilbert SCHOLLY
	Mme Victorine VALENTIN
	M. Jacques FERNIQUE
Conseil Général du Bas Rhin	M. Richard STOLTZ
	M. Jean-Laurent VONAU
Conseil Général du Haut Rhin	M. Michel HABIG
	M. Hubert MIEHE
Association Départementale des Maires du Bas Rhin	M. Adrien BERTHIER
	M. Bernard HENTSCH
	M. Hubert HOFFMANN
	M. Jean-Martin KIENTZ
	Mme Evelyne LOEW
	M. Jean-Michel GALEA
Association Départementale des Maires du Haut Rhin	M. Jean-Jacques FELDER
	M. Gérard BURGET
	M. Roland DURR
	M. Paul WALTER
	M. Claude GEBHARD
	M. Jean VALLON
Syndicat mixte de l'III	M. Jean-Paul SISSLER
Ville de STRASBOURG	Mme Françoise BUFFET
Ville de MULHOUSE	Mme Maryvonne BUCHERT
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges	M. Philippe GIRARDIN

**B - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS, DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS, DES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS CONCERNÉS**

(Annexé à l'arrêté du **14 MAI 2013** )

STRUCTURES	MEMBRES
Chambre d'Agriculture	2 représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture
Chambre de Commerce et d'Industrie	1 représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
Association de consommateurs	1 représentant de la Chambre de Consommation
Propriétaires riverains	1 représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers Agricoles Sylviculteurs d'Alsace
Associations de pêche	1 représentant de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Bas Rhin
	1 représentant de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Haut Rhin
Associations de pêche professionnelle	1 représentant de l'Association Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels
Associations de protection de l'environnement	1 représentant de l'association Alsace Nature
	1 représentant de l'association Saumon-Rhin
	1 représentant de l'association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA)
Usagers	1 représentant de l'Association pour le Bassin Rhin-Meuse des Industriels Utilisateurs de l'Eau
	1 représentant des Producteurs d'Hydroélectricité (EDF)
	1 représentant de l'Agence du Développement Touristique du Bas Rhin
	1 représentant de l'Agence du Développement Touristique du Haut Rhin

**C - COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**(Annexé à l'arrêté du **14 MAI 2013** )

<b>STRUCTURES</b>	<b>MEMBRES</b>
Préfecture	le Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse ou son représentant
DREAL Alsace	1 représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Alsace
DDT Bas Rhin	1 représentant de la Direction Départementale des Territoires du Bas Rhin
DDT Haut Rhin	1 représentant de la Direction Départementale des Territoires du Haut Rhin
ARS Alsace	1 représentant de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace
ONEMA	1 représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	1 représentant de l'Office National des Forêts
DRAAF Alsace	1 représentant de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts d'Alsace
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	1 représentant de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse